

---

Discours de la députation du conseil général, du comité de surveillance, de la société populaire et de la commune de Châtillon, chef-lieu du 8e canton du district de l'Égalité (Paris), qui félicite la Convention de ses travaux et demande la punition des traîtres, lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation du conseil général, du comité de surveillance, de la société populaire et de la commune de Châtillon, chef-lieu du 8e canton du district de l'Égalité (Paris), qui félicite la Convention de ses travaux et demande la punition des traîtres, lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 341;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20463\\_t1\\_0341\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20463_t1_0341_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

parent, ni ami, nous vous jurons de les conduire en Brutus sous le glaive de la loi. Et tandis que nos frères d'armes écraseront les ennemis de l'extérieur, que les ennemis de l'intérieur tremblent, car nous sommes décidés à ne leur faire aucune grâce. Nous fabriquons le salpêtre destiné à leur destruction et nos âmes seront inébranlables. Plutôt la mort que l'esclavage, voilà nos destinées. Plus les ennemis de la liberté tenteront de nous dissoudre, plus notre âme sera animée d'une juste colère. Si nos bras nerveux sont utiles à votre tranquillité, parlez et notre sang est prêt à couler jusqu'à la dernière goutte, pour votre conservation, et pour le bonheur de la République. Nous le jurons en présence de nos dignes représentants, et nous serons fidèles à nos serments, vous pouvez le croire. Vive la Montagne (1).

[Suit la liste des dons reproduite au p.-v.]

## 29

La commune de Châtillon, chef-lieu du 8<sup>e</sup> canton du district de l'Egalité, département de Paris ; le conseil général, le comité de surveillance et la société populaire, se joignent à tous les Républicains pour féliciter la Convention nationale de ses travaux, demandent la punition des traîtres, et promettent de périr tous pour la cause de la liberté et pour défendre la Convention nationale. Ils offrent du salpêtre pour servir à exterminer les tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation. Citoyens représentants,

Nous venons au nom de tous les citoyens de la commune de Châtillon, chef-lieu du 8<sup>e</sup> canton, district de l'Egalité, département de Paris. Municipalité, Conseil général de la commune, comité de surveillance et Société populaire, nous ne formons tous qu'une même famille ayant les mêmes sentiments et travaillant conjointement pour la même cause qui est celle du soutien de la République (*Applaudi*). Nous venons, dis-je, nous joindre à tous les vrais républicains pour vous féliciter de vos travaux, vous conjurer de n'épargner aucun des traîtres qui sous l'apparence trompeuse d'une énergie hypocrite, ne cherchaient qu'à nous replonger dans l'esclavage de nouveaux tyrans. Périrent à jamais ces exécrables égoïstes qui, sous l'apparence de prendre les intérêts du peuple ne cherchent qu'à s'engraisser de son sang et de ses sueurs, qu'ils soient effacés du livre des vivants et que leurs noms ne soient prononcés qu'avec horreur.

Seroit-il possible qu'ayant terrassé notre dernier tyran couronné, nous soyons encore plongés dans les fers ? Non, il n'en sera pas ainsi, indignes conspirateurs ! en qui le peuple

(1) C. 299, pl. 1047, p. 49. Signé : CHAPPELLE (*v.-présid. de la Sté*), BENOIST, SEGUIN fils, MATHIEU (*trésor.*), BOCHUS, PELTIER, CHAMBOIS, ROUBAUD, GOPE, VINANT, BERNADIN, RULLAUD, CORDIER, GRIVELLE, LEFRANC.

(2) P.V., XXXIV, 126. B<sup>n</sup>, 11 germ. (suppl<sup>t</sup>) ; *Mon.*, XX, 47 ; *J. univ.*, n<sup>o</sup> 1584 ; *Débats*, n<sup>o</sup> 552, p. 77.

avoit mis un instant sa confiance. Vous recevrez tous le châtement que vous méritez ; votre turpitude se découvre à chaque instant à l'œil surveillant des vrais patriotes. Nous périrons tous s'il le faut pour une cause aussi juste, et nos corps serviront de remparts pour vous arrêter dans votre course vagabonde. Et toi, Montagne inaccessible, véritable écueil des malveillants, reste inébranlable. Le peuple est là pour te soutenir et tu seras invincible. Continue de lancer tes foudres dévorantes, et loin d'arriver à la cime, ils seront terrassés par la seule vue du premier pas à franchir.

Et nous aussi nous avons fabriqué un peu de salpêtre que nous vous offrons ; notre regret est de ne rien pouvoir présenter davantage. La stérilité de notre sol en est la seule cause. Puisse ce peu aider à terrasser le dernier de nos ennemis. S'il est nécessaire, nous sommes prêts à démolir partie de nos maisons pour ces objets.

Nous te renouvelons, Mont terrible aux tyrans et à leurs satellites, le serment de vivre libre ou mourir. Nous voulons la liberté et l'égalité, la République, une indivisible et impérissable. Vive la République, Vive la Montagne (1).

## 30

La société populaire de Nevers félicite la Convention nationale du décret salubre qui ordonne l'incarcération de tous les gens suspects. « Ainsi, dit-elle, nous serons bientôt délivrés de tous les soi-disant honnêtes gens, qui ont si long-temps calomnié, insulté, tourmenté, vexé les amis du peuple. ». Elle demande des commissions temporaires pour tous les départements, et que les détenus jusqu'à la paix soient transférés d'un département dans un autre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Nevers, s. d.*] (3).

« Législateurs,

Du haut de cette Montagne l'espoir de tous les vrais amis de la Liberté, le soutien de la République vous avez prononcé le décret terrible et foudroyant pour les traîtres, qui ordonne l'incarcération de tous les gens suspects, ce décret salubre auquel tous les patriotes ont applaudi a reçu son exécution à Nevers, bientôt nous serons délivrés de tous les soi-disant honnêtes gens qui dans notre commune ont si longtemps calomnié, insulté, tourmenté

(1) C. 298, pl. 1034, p. 13. Signé : LEMAIGNAN, (*v.-présid.*), MARTIN (*v.-présid.*), RINQUENOIR (*secrét.-greffier*), JOHIN, G. SAUDRIN, J.-B. MAMBOURION (*notable*), COREZ fils, GUARIAU, LANDA (*off. mun.*), ALLIX, J.P. MARTIN, S. SAUDRIN, DOUILLET, Mathieu RAFARD, SIEULLE, David SIEULLE, CHARPENTIER, Fr. CHAMPY, J.F. MOURAT, J. THEVENON, LUNEL, CAUVILLE, LEBÈGUE, CHAUREY, A. LOUIS, MERIAS, LATRÉ, HENRY, MORICARD, J. DUTROIS, P.D. CHAMPY, THEVENON fils, COURTOIS, GUÉTARD, BOURGUIGNON, CAUSIEN-SARETTE, VILLET, CHÉRON (*secrét. adj<sup>t</sup>*), TAFARD (*secrét.*).

(2) P.V., XXXIV, 127.

(3) C. 299, pl. 1047, p. 47.